

MAIRIE d'ARREAU
Conseil municipal du 5 janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 5 du mois de janvier à 18 heures, le conseil municipal de la ville d'Arreau, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil de la mairie d'Arreau.

Date de convocation du conseil municipal 2 janvier 2024.

PRESENTS:

Philippe CARRERE Maire, Anne DUNAN, Marc CAUMONT, Nadine DESMARAIS adjoints,
Stéphane AUZERAL, Anne Laure JEAN BAPTISTE, Jean Pierre BUERBA, Jean-Philippe DELARUE,
Kate MARIE

ABSENTS EXCUSES

Sylvie BIRABEN procuration à Nadine DESMARAIS
Jean Baptiste GRANGE
Jean-Laurent PEREZ
Laura LAVILANIE
Raphael BENOIT

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 9 et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article 29 du Code des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Nadine DESMARAIS est élue secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du **18 décembre 2023**.

Le compte rendu du conseil municipal du **18 décembre 2023** est approuvé à l'unanimité.

ACCORD DE PARTENARIAT – POCTEFA DUSAL +

(01-2024)

Monsieur le Maire expose que dans le cadre d'un nouveau programme transfrontalier POCTEFA un dossier a été monté entre les vallées d'Aure, du Louron et du Sobrarbe. Ce programme baptisé DUSUAL + doit renforcer la destination touristique Aure Louron Sobrarbe établie précédemment par le premier programme POCTEFA DUSUAL.

Le projet concernant la commune d'Arreau consiste à réaliser une foire transfrontalière en concordance avec la foire d'Ainsa (commune jumelée avec Arreau). Cette manifestation doit permettre de renforcer le tourisme culturel et patrimonial (pastoralisme) sur le territoire Dusual.

Plan de financement

Financement FEDER	46 253,55 €	65 %
Autofinancement commune	24 905,76 €	35 %
TOTAL	71 159,31 €	100 %

Après discussion le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- D'approuver la création de cette manifestation.
- D'approuver le montant de l'opération 71 159,31 € et sollicite l'aide financière FEDER de 46 253,55 €.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

QUESTIONS DIVERSES

Estimation bien immobilier « ancienne station essence en bas du col d'Aspin.

Nécessité de faire évaluer le bien par une ou deux autres prestataires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 18H15.

Philippe CARRERE

Maire d'Arreau